



Fiche de données de sécurité selon la réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision date: 4/19/2021

Date de remplacement: 2/9/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* Peach Lactone
Numéro de produit utilisés par les entreprises: GUDL
REACH numéro d'enregistrement: 01-2119959333-34-0005
Désignation de la substance: Undécan-4-olide
Numéro d'identification de substance: EC 203-225-4
Autres moyens d'identification: 2(3H)-Furanone, 5-heptyldihydro-; 5-heptyloxolan-2-one

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Ingrédient de parfumé. Voir l'annexe pour les usages visés. Agent odorant.
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical Limited
Dans Road
Widnes, Cheshire WA8 0RF
Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0) 151 423 8000
EU Représentant Exclusif: Penman Consulting bvba
Avenue des Arts 10
B-1210 Bruxelles
Belgique
Téléphone : +32 (0) 2 403 7239
email: pcbvba10@penmanconsulting.com
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).
France : ORFILA (INRS) (24 heures) : +33 (0)1 45 42 59 59.
Belgique : Centre Antipoisons Belge (24 heures) : +32 (0)70 245 245.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, catégorie 3, H412
Voir la Section 2.2 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Pictogramme(s) de danger: Sans objet

Mention d'avertissement: Sans objet

Mention(s) de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

2.3. Autres dangers:

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

Critères PBT/vPvB:
Propriétés perturbant le système endocrinien:
Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.
Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0000104-67-6	Undécan-4-olide	100	Aquatic Chronic 3	H412
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>		<u>CE/Liste Number</u>
0000104-67-6	Undécan-4-olide	01-21 19959333-34-0005		203-225-4
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur M</u>	<u>SCLs</u>	<u>ATE</u>
0000104-67-6	Undécan-4-olide	N/A	N/E	Non disponible

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Après contact oculaire: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Après contact cutané: Laver soigneusement la région contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Après inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Après ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Ce produit ne pose pas de risque d'incendie mais brûlera s'il est enflammé. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée).

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un

endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

À l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations sur les mesures particulières de gestion des risques : reportez-vous à l'annexe de cette fiche technique de sécurité (scénarios d'exposition).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Nom Chimique	UE OELV	UE IOELV	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL
Undécan-4-olide	N/E	N/E	N/E	N/E
Nom Chimique Undécan-4-olide	France VME N/E	Belgium OEL N/E		
Nom Chimique Undécan-4-olide	Suisse OEL N/E			

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Doses dérivées sans effet (DNELs):

Undécan-4-olide

Population	Voie d'exposition	Aiguë (locaux)	Aiguë (systémiques)	Long terme (locaux)	Long terme (systémiques)
Travailleurs	Inhalation	N/E	N/E	N/E	19 mg/m ³
Travailleurs	Cutanée	N/E	N/E	N/E	5,38 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Inhalation	N/E	N/E	N/E	4,68 mg/m ³
Population générale	Cutanée	N/E	N/E	N/E	2,7 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Orale	N/E	N/E	N/E	2,7 mg/kg de poids corporel/jour
Humain via l'environnement	Inhalation	N/E	N/E	N/E	4,68 mg/m ³

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

<u>Population</u>	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Algué (locaux)</u>	<u>Algué (systémiques)</u>	<u>Long terme (locaux)</u>	<u>Long terme (systémiques)</u>
Humain via l'environnement	Orale	N/E	N/E	N/E	2,7 mg/kg de poids corporel/jour

Concentrations prédites sans effet (PNECs):

Undécan-4-olide

<u>Compartiment</u>	<u>PNEC</u>
Eaux douces	17,52 µg/L
Sédiment d'eau douce	1,882 mg/kg dw
Eaux marines	1,75 µg/L
Sédiment d'eau de marines	0,188 mg/kg dw
Rejets discontinus	58,5 µg/L
Sols	0,366 mg/kg dw
ITEU (STP)	80 mg/L
Orale	66,7 mg/kg d'aliment

N/E = Non établi; N/A (S.O.) = Sans objet (non requis); bw=poids corporel; day=jour; dw = poids sec; ww = poids humide.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter du matériel de protection des yeux.

Protection des mains: Eviter tout contact cutané lors du mélange ou la manutention des matériaux en portant imperméable et des gants. En cas d'immersion contact prolongé ou fréquemment répété, des gants avec des temps de passage de plus de 240 minutes (classe de protection ou supérieur à 5) sont recommandés. Pour un bref contact ou les applications de démarrage, des gants avec des temps de rupture de 10 minutes ou plus sont recommandés (classe de protection 1 ou supérieur). Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide
Couleur:	Clair à jaune pâle
Odeur:	Pêche
Seuil olfactif:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	-9.5 °C (15 °F)
Point d'ébullition °C:	297-299 °C
Point d'ébullition °F:	567-570 °F
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LEL: Non disponible UEL: Non disponible
Point d'éclair:	145 °C (293 °F) ASTM D6450-99
Température d'auto-inflammation:	>256 °C (>493 °F) (matières similaires)
Température de décomposition:	Non disponible
pH:	Non disponible
Viscosité cinématique:	<10.6 mm ² /s (<10 mPa.s) at 20°C
Solubilité dans l'eau:	0.158 g/L @ 20°C

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): 3.6 (OECD 117)
Pression de vapeur: 0,27 Pa @ 25°C (estimée)
Densité et/ou densité relative: 0.941-0.947
Densité de vapeur relative: Non disponible
Caractéristiques des particules: Sans objet
Pourcentage volatil (poids): Non disponible
Composés organiques volatiles (VOC): Non disponible

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

9.2. Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives: Non explosif
Propriétés comburantes: Pas d'oxydation

Autres caractéristiques de sécurité:

Taux d'évaporation: Non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Oxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Undécan-4-olide	N/E	N/E	>2000 mg/kg	Rat / adulte	>2000 mg/kg	Rat / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Undécan-4-olide	Faible-léger irritation	Humain

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Undécan-4-olide	Non irritant (OECD 405)	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Undécan-4-olide	Non sensibilisant	Cobaye et Humain

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Mutagenicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). UNDÉCAN-4-OLIDE: Les études de mutagenicité ont produit des résultats négatifs à la fois in vivo et in vitro.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). UNDÉCAN-4-OLIDE - RÉFÉRENCES CROISÉES : Étude par voie orale de toxicité pour le développement, rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé), toxicité maternelle = 1000 mg/kg de poids corporel/jour ; NOAEL (dose sans effet nocif

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

observé), toxicité pour le développement = 1000 mg/kg de poids corporel/jour.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). UNDÉCAN-4-OLIDE - RÉFÉRENCES CROISÉES : Étude avec dose répétée, voie orale, rats : dose sans effet toxique indésirable (NOAEL) = 1 000 mg/kg/jour.

Danger par aspiration: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Susceptible d'irriter les yeux.

Peau: Peut causer une légère irritation cutanée.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion: L'ingestion peut entraîner une irritation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

Autres informations: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

<u>Nom Chimique</u>	<u>Espèce</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
Undécan-4-olide	Poissons	LC50 21.5 mg/L (96 heures) (Matières similaires)	LC50 6.13 mg/L(96 heures) (calculé)	N/E
Undécan-4-olide	Invertébrés	EC50 5.85 mg/L (48 heures)	N/E	EC10 1.02 mg/L (21 jours) (moyenne géométrique mesurée)
Undécan-4-olide	Algues	EC50 5.94 mg/L (48 heures) (moyenne géométrique mesurée)	N/E	EC10 0.876 mg/L(48 heures) (moyenne géométrique mesurée)
Undécan-4-olide	Micro-organismes	EC50 800 mg/L (30 minutes) (Matières similaires)		

12.2. Persistance et dégradabilité:

D'après les données de matières similaires, est présumé facilement biodégradable.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Biodégradation</u>
Undécan-4-olide	Facilement biodégradable (OECD 301F, références croisées)

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur de bioconcentration (BCF)</u>	<u>Log Kow</u>
Undécan-4-olide	421 L/kg (calculé)	3.6 (OECD 117)

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Mobilité dans le sol (Koc/Kow)</u>
Undécan-4-olide	398.5-709.2 L/kg (calculé)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

12.7. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID/ADN: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH de l'UE ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE. Les informations REACH de l'UE concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH de l'UE différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

Réglementation

Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):

Statut

Y

Liste intérieure des substances du Canada (LIS):

Y

Liste extérieure des substances du Canada (LES):

N

Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):

Y

Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):

Y

Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):

Y

Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):

Y

Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):

Y

Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):

Y

Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):

Y

Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:

Y

U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :

Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

UK REACH: Le Royaume-Uni ayant officiellement quitté l'Union européenne, le règlement REACH [(EC) 1907/2006] de l'UE n'est plus directement applicable au Royaume-Uni. Veuillez consulter la FDS au format UK REACH pour obtenir des informations sur la conformité UK REACH.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s): 15

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Sans objet (substance)

Légende:

* : Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

N/A : Sans objet

N/E : Non établi

SCL : Limite de concentration spécifique

STEL : Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA : Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV : Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV : Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis

Annexe

Scénarios d'exposition

Informations de substances:

Désignation de la substance : Undécane-4-olide.

EC# 203-225-4 / CAS# 104-67-6

REACH numéro d'enregistrement : 01-2119959333-34-0005

Liste des scénarios d'exposition:

ES1 : Formulation - GES1 Formulation de composés de fragrance (préparation)

ES2 : Formulation - GES2 Formulation de fragrance produits finis (formulation)

ES3 : Utilisation par des travailleurs professionnels - GES4 Utilisation professionnelle de produits de lavage et de nettoyage

ES4 : Utilisation par des travailleurs professionnels - GES5 Utilisation professionnels de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

ES5 : Utilisation par le grand public - GES6 Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage

ES6 : Utilisation par le grand public - GES7 Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air

ES7 : Utilisation par le grand public - GES8 Utilisation par le grand public de biocides

ES8 : Utilisation par le grand public - GES9 Utilisation par le grand public de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

ES9 : Utilisation par le grand public - GES10 Utilisation de cosmétiques par le grand public

Remarques d'ordre général:

Les évaluations de risques environnementaux de premier niveau ont été effectuées dans les conditions standard IFRA définies par le Guide IFRA pour scénarios d'exposition REACH (version 2.1, Décembre 2012). Des évaluations de niveau supérieur ont été effectuées quand la sécurité d'utilisation n'a pas pu être démontrée avec les évaluations de premier niveau. Dans ces cas, les catégories SpERCs (Specific Environmental Release Categories) ont été utilisées ou des fractions de rejet définies selon les tableaux A&B de l'Annexe 1 du 2003 Technical Guidance Document on Risk Assessment (EU TGD 2003), Partie II.

Le Undécane-4-olide ne répond aux critères d'aucune des classes de danger toxicologiques et aucun effet nocif n'a été observé dans les études effectuées aux concentrations les plus élevées praticables et pertinentes biologiquement sur des points terminaux toxicologiques. L'évaluation d'exposition ne devrait normalement pas être nécessaire. Néanmoins, des scénarios d'exposition ont été rédigés dans un pire cas pour démontrer

que le risque est acceptable. En conséquence les expositions systémiques par inhalation et dermiques à long terme ont été évaluées pour les travailleurs et les expositions systémiques par inhalation, orale et dermique à long terme ont été évaluées pour les consommateurs.

Les évaluations d'exposition des travailleurs professionnels et industriels ont été effectuées en première instance à partir du modèle ECETOC TRA Workers v3.

Les évaluations d'exposition des consommateurs ont été effectuées à partir du modèle ECETOC TRA 3 (module consommateur) dans lequel :

- La concentration de parfum dans les produits finaux parfumés selon le guide de l'IFRA (2012) est utilisée au niveau 1.5 d'évaluation de risques pour les consommateurs ;
- Si nécessaire, des paramètres ultérieurs sont affinés (Niveau 1.5 affiné) à partir du tableau des habitudes et pratiques pour les produits grand public en Europe occidentale de l'AISE (2009) ;
- Si nécessaire, ECETOC TRA v3.1 avec déterminants spécifiques d'exposition des consommateurs (SCED)
- Si un affinage au niveau 2 est nécessaire, on utilise ConsExpo v5.0 b01 selon la fiche technique spécifique de chaque sous-catégorie de produits ou ECETOC TRA v3.1 avec déterminants spécifiques d'exposition des consommateurs (SCED).

Référence : Scénarios d'exposition REACH IFRA pour substances odorantes. Version 2.1/11 Décembre 2012.

Scénario d'exposition (1): Formulation - GES1 Formulation de composés de fragrance (préparation)

1. Scénario d'exposition (1)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Formulation - GES1 Formulation de composés de fragrance (préparation)

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2 (SpERC IFRA 2.1a.v1, 2.1b.v1)

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC5 Mélange dans des processus par lots. Couvre le mélange de matériaux solides ou liquides dans le contexte des secteurs de fabrication ou de formulation et aussi de l'utilisation finale.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances dans un laboratoire de petite taille (quantité inférieure ou égale à 1 L ou 1 kg présente au lieu de travail).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation dans un mélange.

SpERC IFRA 2.1(a) : Formulation de composés parfumés sur des sites moyens ou grands ; SpERC IFRA 2.1(b) formulation de composés parfumés sur des petits sites.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur les catégories spécifiques de rejet dans l'environnement (SpERC) du CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique), consultez <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance :

- PROC1 : Jusqu'à 100%.

- PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15 : >25%

- PROC8a, PROC9 : 5-25%

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC3, PROC5, PROC8a : 1-4 heures/jour.

- PROC1, PROC8b, PROC9 : 15 minutes à 1 heure/jour.

- PROC15 : <15 minutes.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm² (une main, paume uniquement).

- PROC5, PROC9 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).

- PROC8a, PROC8b : 960 cm² (deux mains).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.
Domaine : usage industriel.
Température de procédé : <= 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale :
- PROC1, PROC3, PROC8b, PROC9, PROC15 : Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %.
- PROC5, PROC8a : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %.
Confinement :
- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).
- PROC3 : Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC8b, PROC9 : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC5, PROC8a, PROC15 : Non.
Ventilation locale :
- PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC15 : Non requis.
- PROC9 : oui (efficacité de 90 %).
Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.
Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.
Protection oculaire : Oui (avec résistance aux produits chimiques : masque facial, lunettes ou lunettes de sécurité avec protections latérales en cas de possibilité de contact direct).
Protection dermique :
- PROC1, PROC15 : Non (Efficacité dermique : 0 %).
- PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.
Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.
Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.
Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.
Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.
Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.
Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Généralités:**

Le rejet dans l'environnement peut dépendre de la taille du site de composition selon la directive IFRA (2012). Il ne dépasse pas 0,5 % du volume utilisé pour les plus petits sites de composition alors que pour les sites grands ou moyens, elle ne dépasse pas 0,2 %.
Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.
Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Utilisation journalière maximale sur un site : 0,24 tonnes/jour (site moyen/grand); 0,16 tonnes/jour (petit site).
Utilisation annuelle maximale sur un site : 60 tonnes/an (site moyen/grand) ; 40 tonnes/an (petit site).
Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : 250 jours/an.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.
Utilisation industrielle.
Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 0,025; (rejet final): 0,025. Débit de rejet local : 6 kg/jour (site moyen/grand) (SpERC IFRA 2.1a.v1), 4 kg/jour (petit site)(SpERC IFRA 2.1b.v1).
Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus : (rejet initial) : 0,002; (rejet final) : 0,002. Débit de rejet local : 0,48 kg/jour (site moyen/grand)(SpERC IFRA 2.1a.v1); (rejet initial) : 0,005; (rejet final) : 0,005. Débit de rejet local : 0,8 kg/jour (petit site)(SpERC IFRA 2.1b.v1).
Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).
Rendement de procédé : Procédé optimisé pour l'utilisation extrêmement efficace des matières premières (rejet dans l'environnement très minime).
Nettoyage des équipements : Pas de rejet d'eaux usées par le procédé en tant que tel, émissions d'eaux usées limitées au rejet généré par l'étape de nettoyage final de l'équipement à l'eau.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=88,11 %).
Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: ECETOC TRA version 3 en mode avancé et guide IFRA sur SpERCs.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	1,371 mg/kg de poids corporel/ jour	0,255	PROC5, PROC8b
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	9,675 mg/m3	0,509	PROC3
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,618	PROC5

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,003 mg/L (a) / 0,005 mg/L (b)	0,182 (a) / 0,29 (b)	(a) site moyen/grand / (b) petit site
Sédiment d'eau douce	0,26 mg/kg dw (a) / 0,415 mg/ kg dw (b)	0,138 (a) / 0,22 (b)	(a) site moyen/grand / (b) petit site
Eaux marines	0,0003174 mg/L (a) 0,0005074 mg/L (b)	0,181 (a) / 0,29 (b)	(a) site moyen/grand / (b) petit site
Sédiment d'eau de marines	0,026 mg/kg dw (a) / 0,041 mg/ kg dw (b)	0,138 (a) / 0,22 (b)	(a) site moyen/grand / (b) petit site
Sols	0,049 mg/kg dw (a) / 0,081 mg/ kg dw (b)	0,134 (a) / 0,222 (b)	(a) site moyen/grand / (b) petit site
ITEU (STP)	0,29 mg/L (a) / 0,048 mg/L (b)	<0,01 (a) / <0,01 (b)	(a) site moyen/grand / (b) petit site
Humain via l'environnement, inhalation	0,001 mg/m3 (a) / 0,0007698 mg/m3 (b)	<0,01 (a) / <0,01 (b)	(a) site moyen/grand / (b) petit site
Humain via l'environnement, Oral	0,013 mg/kg de poids corporel/ jour (a) / 0,01 mg/kg de poids corporel/jour (b)	<0,01 (a) / <0,01 (b)	(a) site moyen/grand / (b) petit site
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, PROC9 : avec système de ventilation, pas de masque nécessaire. Durée : PROC3, PROC5, PROC8a : 1-4 heures/jour. PROC1, PROC8b, PROC9 : 15 minutes à 1 heure/jour. PROC15 : <15 minutes. Protection dermique : PROC1, PROC15 : Non (Efficacité dermique : 0 %). PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %). Concentration de la substance : PROC1 : Jusqu'à 100%. PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15 : >25%. PROC8a, PROC9 : 5-25%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (2): Formulation - GES2 Formulation de fragrance produits finis (formulation)

1. Scénario d'exposition (2)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Formulation - GES2 Formulation de fragrance produits finis (formulation)

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2 (SpERC AISE 2.1.a.g; AISE 2.1.b,h; AISE 2.1.c,i; AISE 2.1.j + CE/AISE 2.3.a + CE 2.1.a; AISE 2.1.k + CE/AISE 2.3.b + CE 2.1.b; AISE 2.1.l + CE/AISE 2.3.c + CE 2.1.c; CE 2.2.a-c; CE 2.1.d-j).

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

PROC5 Mélange dans des processus par lots. Couvre le mélange de matériaux solides ou liquides dans le contexte des secteurs de fabrication ou de formulation et aussi de l'utilisation finale.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation. Ceci couvre le traitement des mélanges et/ou des substances dans une forme définie pour une utilisation ultérieure.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances dans un laboratoire de petite taille (quantité inférieure ou égale à 1 L ou 1 kg présente au lieu de travail).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation dans un mélange.

SpERC:

- GES2A : Granulés et liquides à faible viscosité AISE (grand site)(AISE 2.1.a,g).
- GES2B : Granulés et liquides à faible viscosité AISE (site moyen)(AISE 2.1.b,h).
- GES2C : Granulés et liquides à faible viscosité AISE (petit site)(AISE 2.1.c,i).
- GES2D : Liquides à haute viscosité AISE+produits solides CE/AISE+liquides à faible viscosité CE (grand site)(AISE 2.1.j+CE/AISE 2.3.a+CE2.1.a).
- GES2E : Liquides à haute viscosité AISE+produits solides CE/AISE+liquides à faible viscosité CE (site moyen)(AISE 2.1.k+CE/AISE 2.3.b+CE2.1.b).
- GES2F : Liquides à haute viscosité AISE+produits solides CE/AISE+liquides à faible viscosité CE (petit site)(AISE 2.1.l+CE/AISE 2.3.c+CE2.1.c).
- GES2G : Arômes fins AISE + CE (nettoyage avec solvant)(site grand/moyen/petit)(CE 2.2a-c).
- GES2H : Valeur par défaut ERC2 (site grand/moyen/petit)(CE 2.1.d-j).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (SpERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance :

- PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15 : 5-25%
- PROC8a, PROC9, PROC14 : <1%

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC14 : >4-8 heures/jour.
- PROC3, PROC5, PROC8a : 1-4 heures/jour.
- PROC1, PROC8b, PROC9 : 15 minutes à 1 heure/jour.
- PROC15 : <15 minutes.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm² (une main, paume uniquement).
- PROC5, PROC9, PROC14 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).
- PROC8a, PROC8b : 960 cm² (deux mains).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine : usage industriel.

Température de procédé : ≤ 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %.

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).
- PROC3 : Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC8b, PROC9 : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC5, PROC8a, PROC14, PROC15 : Non.

Ventilation locale :

- PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC9, PROC14, PROC15 : Non requis.
- PROC8b : oui (efficacité de 95 %).

Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.

Protection oculaire : Oui (avec résistance aux produits chimiques : masque facial, lunettes ou lunettes de sécurité avec protections latérales en cas de possibilité de contact direct).

Protection dermique :

- PROC1, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC14, PROC15: Non (Efficacité dermique : 0 %).

- PROC5, PROC8b: Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Utilisation journalière maximale sur un site :

- GES2A : 0,15 tonnes/jour.

- GES2B : 0,056 tonnes/jour.

- GES2C : 0,046 tonnes/jour.

- GES2D : 0,042 tonnes/jour.

- GES2E, GES2F : 0,018 tonnes/jour.

- GES2G : 0,064 tonnes/jour.

- GES2H : 0,006 tonnes/jour.

Utilisation annuelle maximale sur un site :

- GES2A : 37,5 tonnes/an.

- GES2B : 14 tonnes/an.

- GES2C : 11,5 tonnes/an.

- GES2D : 10,5 tonnes/an.

- GES2E : 4,5 tonnes/an.

- GES2F : 5,1 tonnes/an.

- GES2G : 16 tonnes/an.

- GES2H : 1,5 tonnes/an.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : 250 jours/an.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : $\geq 18\,000$ m³/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation industrielle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 0,0; (rejet final): 0,0. Débit de rejet local : 0 kg/jour.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus :

- GES2A: (premier rejet): 0,0001; (rejet final): 0,0001. Débit de rejet local : 0,015 kg/jour (AISE 2.1.a.v2)

- GES2B: (premier rejet): 0,001; (rejet final): 0,001. Débit de rejet local : 0,056 kg/jour (AISE 2.1.b.v2).

- GES2C: (premier rejet): 0,002; (rejet final): 0,002. Débit de rejet local : 0,092 kg/jour (AISE 2.1.c.v2)

- GES2D: (premier rejet): 0,001; (rejet final): 0,001. Débit de rejet local : 0,042 kg/jour (AISE 2.1.j.v2).

- GES2E: (premier rejet): 0,002; (rejet final): 0,002. Débit de rejet local : 0,036 kg/jour (AISE 2.1.k.v2)

- GES2F: (premier rejet): 0,004; (rejet final): 0,004. Débit de rejet local : 0,072 kg/jour (AISE 2.1.l.v2).

- GES2G: (premier rejet): 0,0; (rejet final): 0,0. Débit de rejet local : 0 kg/jour (CE 2.2a.v2)

- GES2H: (premier rejet): 0,02; (rejet final): 0,02. Débit de rejet local : 0,12 kg/jour (CE 2.1g.v2)

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Rendement de procédé : Procédé optimisé pour l'utilisation extrêmement efficace des matières premières (rejet dans l'environnement très minime).

Les mesures courantes de réduction des émissions dans les eaux usées peuvent être notamment :

- Processus automatisé fermé et/ou système de transfert fermé et/ou systèmes de lot fermés et/ou système de transfert semi-fermé et/ou production par lot du produit final ;

- Commande de processus centralisée ;

- Réutilisation des eaux grises de processus pour le nettoyage ;

- Systèmes optimisés et/ou automatisés pour le transport et la manutention des matières premières pour réduire au minimum les niveaux d'exposition globaux et les déversements accidentels ;

- Réduction du nombre d'opérations de transfert et de nettoyage par la fabrication de produits différents à partir d'un même prémélange (masterbatch) auquel certains ingrédients sont ajoutés pour donner les produits finaux ;

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

- Réservoirs de stockage dédiés pour les matières premières, les prémélanges et les produits finaux ;
- Récupération des matières par recyclage des résidus de détergents sous forme de granulés dans des étapes de nettoyage aux conduites d'emballage ou de transfert vers les mélasses.

Nettoyage des équipements :

- GES2A, GES2B, GES2C : Les résidus des détergents en grains récupérés dans les étapes de nettoyage des conduites d'emballage ou de transfert sont recyclés dans les mélasses.
- GES2D, GES2E : Nettoyage des équipements en réduisant les rejets dans les eaux usées. Les mesures couramment mises en œuvre pour réduire les émissions dans les eaux usées peuvent inclure : Nettoyage à sec de l'équipement (par exemple utilisation de matériaux absorbants et aspiration, avec incinération des déchets solides résultants) ; nettoyage utilisant ce qu'on appelle des racleurs ; nettoyage aussi appelé "en place" ou CIP (cleaning in place) ; nettoyage à la vapeur ; élimination manuelle des produits résiduels adhérant aux équipements (par exemple par récupération manuel, aspiration, etc.) ; utilisation de systèmes à deux doublures (par exemple doublure de réacteur à usage unique jetable et incinérée après usage comme déchet solide).
- GES2F, GES2H : Équipement nettoyé à l'eau, les eaux de lavage étant éliminées avec les eaux usées.
- GES2G : Équipement nettoyé par un solvant organique, les eaux de lavage étant recueillies et éliminées en tant que déchet de solvant.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=88,11 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

Meilleures pratiques générales : Personnel formé, protection contre les déversements avec réutilisation des déchets.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: ECETOC TRA version 3 en mode avancé et guide IFRA sur SpERCs. GES2A, GES2B, GES2C, GES2D, GES2E, GES2F : EU TDG 2003. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	1,371 mg/kg de poids corporel/ jour	0,255	PROC8a
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	9,675 mg/m3	0,509	PROC5
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,662	PROC5

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,001 mg/L	0,06	ERC2-GES2H (CE 2.1.d-j)
Sédiment d'eau douce	0,086 mg/kg dw	0,046	ERC2-GES2H (CE 2.1.d-j)
Eaux marines	0,0001037 mg/L	0,059	ERC2-GES2H (CE 2.1.d-j)
Sédiment d'eau de marines	0,008 mg/kg dw	0,045	ERC2-GES2H (CE 2.1.d-j)
Sols	0,012 mg/kg dw	0,034	ERC2-GES2H (CE 2.1.d-j)
ITEU (STP)	0,007 mg/L	<0,01	ERC2-GES2H (CE 2.1.d-j)
Humain via l'environnement, inhalation	0,000008135 mg/m3	<0,01	ERC2-GES2H (CE 2.1.d-j)
Humain via l'environnement, Oral	0,0004765 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	ERC2-GES2H (CE 2.1.d-j)
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	ERC2-GES2H (CE 2.1.d-j)

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, PROC8b : avec système de ventilation, pas de masque nécessaire. Durée : PROC14 : >4-8 heures/jour. PROC3, PROC5, PROC8a : 1-4 heures/jour. PROC1, PROC8b, PROC9 : 15 minutes à 1 heure/jour. PROC15 : <15 minutes. Protection dermique : PROC1, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC14, PROC15: Non (Efficacité dermique : 0 %). PROC5, PROC8b: Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %). Concentration de la substance : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15: 5-25%. PROC8a, PROC9, PROC14: <1%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être

obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (3): Utilisation par des travailleurs professionnels - GES4 Utilisation professionnelle de produits de lavage et de nettoyage

1. Scénario d'exposition (3)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par des travailleurs professionnels - GES4 Utilisation professionnelle de produits de lavage et de nettoyage

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU0

Catégorie de produit (PC) : PC35

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

CS2: PROC1 (AISE P102, P105, P108, P111, P203, P204, P1101).

CS3: PROC2 (AISE P202).

CS4: PROC4 (AISE P112).

CS5: PROC4 (AISE P701, P704).

CS6: PROC8a (AISE P102, P105, P108, P111, P112, P203, P204, P309, P1101, P1102).

CS7: PROC8a (AISE P901, P902).

CS8: PROC8a (AISE P201).

CS9: PROC8a (AISE P301, P302, P303, P304, P305, P306, P312, P401, P402, P403, P409, P410, P808, P1104).

CS10: PROC8a (AISE P103, P308, P314, P315, P404, P405, P701, P702, P704, P1103).

CS11: PROC8a (AISE P703, P705, P706).

CS12: PROC8b (AISE P202).

CS13: PROC10 (AISE P310).

CS14: PROC10 (AISE P103, P201, P317, P411).

CS15: PROC10 ((AISE P307).

CS16: PROC10 (AISE P113, P301, P302, P303, P304, P305, P403).

CS17: PROC10 (AISE P306, P312, P313, P314, P315, P316, P401, P402, P405, P409, P410, P808, P1103, P1104).

CS18: PROC10 (AISE P308, P311, P404).

CS19: PROC10 (AISE P703, P705, P706).

CS20: PROC10 (AISE P902).

CS21: PROC11 (AISE P113, P302, P304, P306, P313, P315, P402, P411, P702, P1104).

CS22: PROC11 (AISE P308, P311).

CS23: PROC11 (AISE P703, P706).

CS24: PROC11 (AISE P902).

CS25: PROC11 (AISE P901).

CS26: PROC13 (AISE P606, P607).

CS27: PROC13 (AISE P309, P1102).

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition.

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement, l'ensachage et la pesée.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Ceci comprend l'application des peintures, revêtements, décapants, adhésifs ou agents de nettoyage à des surfaces avec une exposition potentielle en raison d'éclaboussures.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air c.-à-d. dispersion dans l'air (= pulvérisation) par exemple l'air sous pression, pression hydraulique ou centrifugation, ceci s'appliquant aux liquides et aux poudres.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

CS1 : ERC8a.

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC35 Produit de lavage et de nettoyage.

Utilisation professionnelle de produits de lessive :

- AISE P102 Détergent pour le linge. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).

- AISE P103 Détergent pour le linge. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).

- AISE P105 Produit de finition (assouplissant, amidon). Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).

- AISE P108 Renforceur de lavage (avec dégagement gazeux). Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).

- AISE P111 Renforceur de lavage (sans dégagement gazeux) Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).

- AISE P112 Renforceur de lavage (sans dégagement gazeux) Procédé manuel (PROC4, PROC8a).

- AISE P113 Détachant. Procédé manuel (PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle de produits de lavage de vaisselle :

- AISE P201 Produit de lavage de la vaisselle. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).

- AISE P202 Produit de lavage de la vaisselle et produit de rinçage. Procédé automatique (PROC2, PROC8b).

- AISE P203 Produit de lavage de la vaisselle. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).

- AISE P204 Produit de rinçage. Procédé automatique (PROC1, PROC8a).

Utilisation professionnelle de produits de nettoyage de véhicules :

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

- AISE P701 Produit de lavage des voitures. Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a).
- AISE P702 Produit de lavage des voitures. Procédé par pulvérisation et rinçage (PROC8a, PROC11).
- AISE P703 Produit de lavage des voitures. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC10, PROC11).
- AISE P704 Décapant de cire. Procédé semi-automatique (PROC4, PROC8a).
- AISE P705 Nettoyant pour bateaux. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- AISE P706 Nettoyant pour bateaux. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC10, PROC11)).

Utilisation professionnelle d'appareils médicaux :

- AISE P1101 Dispositifs médicaux. Procédé semi-automatique (PROC1, PROC8a).
- AISE P1102 Dispositifs médicaux. Procédé par trempage (PROC8a, PROC13).
- AISE P1103 Dispositifs médicaux. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- AISE P1104 Dispositifs médicaux. Procédé par pulvérisation (PROC8a, PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle de produits de nettoyage de façades/surfaces :

- AISE P901 Nettoyant pour façades/surfaces. Procédé haute pressions (PROC8a, PROC11).
- AISE P902 Nettoyant pour façades/surfaces. Procédé moyenne pression (PROC8a, PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle de produits d'entretien des sols :

- AISE P401 Nettoyant sols. Procédé semi-automatique (PROC8a, PROC10).
- AISE P402 Nettoyant sols. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC10, PROC11).
- AISE P403 Nettoyant sols. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- AISE P404 Décapant pour les sols. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- AISE P405 Décapant pour les sols. Procédé semi-automatique (PROC8a, PROC10).
- AISE P409 Nettoyant pour tapis. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- AISE P410 Nettoyant pour tapis. Procédé semi-automatique (PROC8a, PROC10).
- AISE P411 Prédétachants pour tapis : Procédé manuel par pulvérisation et à brosse (PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle de produits généraux de nettoyage de surfaces :

- AISE P301 Nettoyant tous usages. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- AISE P302 Nettoyant tous usages. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC10, PROC11).
- AISE P303 Nettoyant cuisine. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- AISE P304 Nettoyant cuisine. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC10, PROC11).
- AISE P305 Nettoyant sanitaires. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- AISE P306 Nettoyant sanitaires. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC8a, PROC10, PROC11).
- AISE P307 Détartrant. Procédé manuel (PROC10).
- AISE P308 Détartrant. Procédé manuel par pulvérisation et rinçage (PROC8a, PROC10, PROC11).
- AISE P309 Nettoyage périodique par trempage (PROC8a, PROC13).
- AISE P310 Nettoyant fours et grils. Procédé manuel (PROC10).
- AISE P311 Nettoyant fours et grils. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC10, PROC11).
- AISE P312 Nettoyant pour les vitres. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- AISE P313 Nettoyant pour les vitres. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC10, PROC11).
- AISE P314 Désinfectant de surface. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).
- AISE P315 Désinfectant de surface. Procédé manuel par pulvérisation et rinçage (PROC8a, PROC10, PROC11).
- AISE P316 Nettoyant pour métaux. Procédé manuel (PROC10).
- AISE P317 Lingette imprégnée. Procédé manuel (PROC10).

Utilisation professionnelle de produits d'entretien :

- AISE P606 Déboucheur pour canalisations. Procédé manuel (PROC13).
- AISE P607 Nettoyant pour canalisations. Procédé manuel (PROC13).

Utilisation professionnelle de produits pharmaceutiques :

- AISE P808 Produit d'entretien des abris pour animaux. Procédé manuel (PROC8a, PROC10).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : <1%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC1, PROC2, PROC4 (CS5), PROC10 (CS20), PROC11 (CS25) : >4-8 heures/jour.
- PROC10 (CS14, CS15, CS16, CS17, CS18, CS19) : 1-4 heures/jour.
- PROC8a (CS9, CS10, CS11), PROC10 (CS13), PROC11 (CS21, CS22, CS23, CS24), PROC13 (CS27) : 15 minutes à 1 heure/jour.
- PROC4 (CS4), PROC8a (CS6, CS7, CS8), PROC8b, PROC13 (CS26) : <15 minutes.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC1 : 240 cm² (une main, paume uniquement).
- PROC2, PROC4, PROC13 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).
- PROC8a, PROC8b, PROC10 : 960 cm² (deux mains).
- PROC11 : 1500 cm² (deux mains et les poignets supérieur).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu :

- PROC1, PROC2, PROC4 (CS4), PROC8a (CS6, CS8), PROC8b, PROC10 (CS13, CS14, CS15, CS18), PROC11 (CS22), PROC13 : Utilisation intérieure.

- PROC4 (CS5), PROC8a (CS7, CS9, CS10), PROC10 (CS16, CS17), PROC11 (CS20, CS21, CS24, CS25) : Utilisation intérieure/extérieure.

- PROC8a (CS11), PROC10 (CS19), PROC11 (CS23) : Utilisation en extérieur.

Domaine Utilisation professionnelle.

Température de procédé : <= 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale :

- PROC8a (CS11), PROC10 (CS19), PROC11 (CS23) : Extérieur (utilisation en extérieur).

- PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a (CS7-CS10), PROC8b, PROC10 (CS13-CS18, CS20), PROC11 (CS24, CS25), PROC13: Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

- PROC11 (CS21, CS22) : Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %.

Confinement :

- PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine).

- PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC4, PROC8b : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.

- PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13 : Non.

Ventilation locale : Non requis.

Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : De base.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Sauf spécification contraire, Non nécessaire.

- PROC8a (CS7), PROC10 (CS20), PROC11 (CS24, CS25) : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %).

Protection dermique :

- PROC1, PROC2, PROC4 (CS5), PROC8a (CS8, CS9) : Non (Efficacité dermique : 0 %).

- PROC4 (CS4), PROC8a (CS6, CS7, CS10, CS11), PROC8b, PROC10, PROC11 (CS24), PROC13 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %).

- PROC11 (CS21-CS23, CS25) : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.

Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.

Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.

Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.

Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000165 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation professionnelle.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,165 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=88,11 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: ECETOC TRA version 3 en mode avancé et guide IFRA sur SpERCs.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	2,143 mg/kg de poids corporel/ jour	0,398	PROC11 (CS24)
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	11,52 mg/m3	0,606	PROC10 (CS14, CS15, CS16, CS17, CS18)
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,765	PROC11 (CS21, CS22, CS23)

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,001 mg/L	0,075	
Sédiment d'eau douce	0,108 mg/kg dw	0,057	
Eaux marines	0,0001304 mg/L	0,074	
Sédiment d'eau de marines	0,011 mg/kg dw	0,057	
Sols	0,017 mg/kg dw	0,046	
ITEU (STP)	0,01 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,000008148 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0006959 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/ conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation intérieure/extérieure, sans LEV. Protection respiratoire : PROC8a (CS7), PROC10 (CS20), PROC11 (CS24, CS25) : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %). Durée : PROC1, PROC2, PROC4 (CS5), PROC10 (CS20), PROC11 (CS25) : >4-8 heures/jour. PROC10 (CS14, CS15, CS16, CS17, CS18, CS19) : 1-4 heures/jour. PROC8a (CS9, CS10, CS11), PROC10 (CS13), PROC11 (CS21, CS22, CS23, CS24), PROC13 (CS27) : 15 minutes à 1 heure/jour. PROC4 (CS4), PROC8a (CS6, CS7, CS8), PROC8b, PROC13 (CS26) : <15 minutes. Protection dermique : PROC1, PROC2, PROC4 (CS5), PROC8a (CS8, CS9) : Non (Efficacité dermique : 0 %). PROC4 (CS4), PROC8a (CS6, CS7, CS10, CS11), PROC8b, PROC10, PROC11 (CS24), PROC13 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %). PROC11 (CS21-CS23, CS25) : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %). Concentration de la substance : <1%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (4): Utilisation par des travailleurs professionnels - GES5 Utilisation professionnels de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

1. Scénario d'exposition (4)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par des travailleurs professionnels - GES5 Utilisation professionnels de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU0

Catégorie de produit (PC) : PC31

Catégorie de processus (PROC) : PROC2, PROC8b, PROC10, PROC11

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

CS2: PROC2 (AISE P605).

CS3: PROC8b (AISE P605).

CS4: PROC10 (AISE P601, P602 (essuyage), P603, P604 (essuyage), P609 (essuyage)).

CS5: PROC10 (AISE P406, P407, P408 (essuyage), P608).

CS6: PROC11 (AISE P602 (pulvérisation), P604 (pulvérisation), P609 (pulvérisation)).

CS7: PROC11 (AISE P408 (pulvérisation)).

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées. Le transfert comprend

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

le chargement, le remplissage, le déversement et l'ensachage.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Ceci comprend l'application des peintures, revêtements, décapants, adhésifs ou agents de nettoyage à des surfaces avec une exposition potentielle en raison d'éclaboussures.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air c.-à-d. dispersion dans l'air (= pulvérisation) par exemple l'air sous pression, pression hydraulique ou centrifugation, ceci s'appliquant aux liquides et aux poudres.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

CS1 : ERC8a.

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC31 Produits lustrants et mélanges de cires.

Utilisation professionnelle de produits d'entretien :

- AISE P601 Produit d'entretien des meubles. Procédé manuel (PROC10).
- AISE P602 Produit d'entretien des meubles. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC10, PROC11).
- AISE P603 Produit d'entretien du cuir. Procédé manuel (PROC10).
- AISE P604 Produit d'entretien du cuir. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC10, PROC11).
- AISE P605 Produit d'entretien du cuir. Procédé semi-automatique (PROC2, PROC8b).
- AISE P608 Produit d'entretien de l'inox. Procédé manuel (PROC10).
- AISE P609 Produit d'entretien de l'inox. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC10, PROC11).

Utilisation professionnelle de produits d'entretien des sols :

- AISE P406 Agent de polissage / d'imprégnation. Procédé manuel (PROC10).
 - AISE P407 Agent de polissage / d'imprégnation. Procédé semi-automatique (PROC10).
 - AISE P408 Agent de polissage / d'imprégnation. Procédé manuel par pulvérisation et essuyage (PROC10, PROC11).
-

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance : <1%.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Cette information est sans intérêt pour l'évaluation de l'exposition des travailleurs.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

Durée :

- PROC2 : >4-8 heures/jour.
 - PROC10 : 1-4 heures/jour.
 - PROC8b, PROC11 (CS7) : 15 minutes à 1 heure/jour.
 - PROC11 (CS6) : <15 minutes.
-

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Surface cutanée exposée :

- PROC2 : 480 cm² (deux mains, paume uniquement).
 - PROC8b, PROC10 : 960 cm² (deux mains).
 - PROC11 : 1500 cm² (deux mains et les poignets supérieur).
-

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Domaine Utilisation professionnelle.

Température de procédé : ≤ 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:

Ventilation générale : Sauf spécification contraire, Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.

- PROC11 (CS7) : Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %.

Confinement :

- PROC2: Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC8b: Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée.
- PROC10, PROC11: Non.

Ventilation locale : Non requis.

Ventilation par évacuation locale (pour effet dermique) : Non requis.

Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : De base.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:

Protection respiratoire : Non requis.

Protection dermique :

- PROC2 : Non (Efficacité dermique : 0 %).
 - PROC8b, PROC10 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %).
 - PROC11 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).
-

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.

Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.
Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.
Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.
Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.
Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.
Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,00011 tonne/jour.
Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.
Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.
Utilisation professionnelle.
Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.
Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,11 kg/jour.
Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=88,11 %).
Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: ECETOC TRA Worker v3. Seuls les chiffres les plus élevés sont présentés ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: ECETOC TRA version 3 en mode avancé et guide IFRA sur SpERCs.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Travailleur, durable, systémique, Cutanée	1,071 mg/kg de poids corporel/ jour	0,199	PROC11 (CS6, CS7)
Travailleur, durable, systémique, Inhalation	11,52 mg/m3	0,606	PROC10 (CS4, CS5)
Travailleur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,765	PROC11 (CS7)

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,0009907 mg/L	0,057	
Sédiment d'eau douce	0,081 mg/kg dw	0,043	
Eaux marines	0,00009772 mg/L	0,056	
Sédiment d'eau de marines	0,008 mg/kg dw	0,042	
Sols	0,011 mg/kg dw	0,031	
ITEU (STP)	0,007 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,000008139 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,000539 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Utilisation en intérieur, sans LEV, pas de masque nécessaire. Durée : PROC2 : >4-8 heures/jour. PROC10 : 1-4 heures/jour. PROC8b, PROC11 (CS7) : 15 minutes à 1 heure/jour. PROC11 (CS6) : <15 minutes. Protection dermique : PROC2 : Non (Efficacité dermique : 0 %). PROC8b, PROC10 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %). PROC11 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %). Concentration de la substance : <1%.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (5): Utilisation par le grand public - GES6 Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage

1. Scénario d'exposition (5)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - GES6 Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage (à l'intérieur)

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC35

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur).

Explications supplémentaires:

Produits de lavage et nettoyeurs PC35 :

- CS1 : Produits de lavage du linge et de la vaisselle :

- AISE C1 Blanchisserie ordinaire (poudre, liquide) ;

- AISE C2 Blanchisserie compacte (poudre, liquide/gel, tablette) ;

- AISE C3 Conditionneurs de tissu (liquide normal, liquide concentré) ;

- AISE C4 Additifs de blanchisserie (poudre de Javel, eau de Javel liquide, tablette) ;

- AISE C5 Vaisselle à la main (liquide normal, liquide concentré) ;

- AISE C6 Vaisselle en machine (poudre, liquide, tablette) ;

- AISE C12 Additifs de blanchisserie (pulvérisation à l'amidon pour aider au repassage, adjuvants de repassage-autres)

- CS2 : Produits nettoyants, liquides (nettoyants tous usages, produits sanitaires, nettoyants pour plancher, nettoyants pour vitre, nettoyants pour tapis, nettoyants pour métaux) :

- AISE C7 Nettoyants de surface (liquide, poudre, gel pur) ;

- AISE C8 Nettoyants pour toilettes (poudre, liquide, gel, tablette) ;

- AISE C11 Nettoyants pour tapis (liquides) ;

- AISE C15 Lingettes (salle de bains, cuisine, sol) ;

- AISE C21 Produits nettoyants/lavant haute pression (liquides),

- AISE C22 Entretien automobile (liquides).

- CS3 : Nettoyants, pulvérisations à gâchette (nettoyants tous usages, produits sanitaires, nettoyants pour vitres) :

- AISE C7 Nettoyants de surface (pulvérisations pur) ;

- AISE C10 Nettoyant pour fours (pulvérisations à gâchette) ;

- AISE C11 Nettoyants pour tapis (pulvérisations) ;

- AISE C22 Entretien automobile (pulvérisations).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans le mélange :

- PC35 (CS1) : Jusqu'à 0,001 g/g.

- PC35 (CS2) : Jusqu'à 0,003 g/g.

- PC35 (CS3) : Jusqu'à 0,002 g/g.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Contact oral envisagé : Non.

Pulvérisation : PC35 (CS1, CS2) : Non. PC35 (CS3) : Oui.

Quantités utilisées:

Quantités appliquées pour chaque utilisation :

- PC35 (CS1) : 50 g.

- PC35 (CS2) : 250 g.

- PC35 (CS3) : 35 g.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

La durée couvre l'exposition jusqu'à :

- PC35 (CS1) : 1 heure/utilisation.

- PC35 (CS2) : 0,33 heure/utilisation.

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

- PC35 (CS3) : 4 heures/utilisation.

Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : jusqu'à 1 fois/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Parties du corps potentiellement exposées : Mains.

Facteur de transfert dermique = 1.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:

Outil d'évaluation utilisé : Modèle ECETOC TRA 3 (module consommateur) où : La concentration de parfum dans les produits finaux parfumés selon le guide de l'IFRA (2012) est utilisée au niveau 1.5 d'évaluation de risques pour les consommateurs ; des paramètres sont ultérieurement affinés si nécessaire (Niveau 1.5 affiné) à partir du tableau des habitudes et pratiques pour les produits grand public en Europe occidentale de l'AISE (2009).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure/extérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,2.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=88,11 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Modèle ECETOC TRA 3 (module consommateur) et directive IFRA. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: ECETOC TRA version 3 en mode avancé et guide IFRA sur SpERCs.

Santé

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	0,429 mg/kg de poids corporel/ jour	0,159	PC35 (CS2)
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	1,287 mg/m3	0,275	PC35 (CS3)
Consommateur, durable, systémique, Orale	0 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	PC35
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,407	PC35 (CS3)

Environnement

<u>Effet/Compartiment</u>	<u>Estimation de l'exposition/ PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0,0006642 mg/L	0,038	
Sédiment d'eau douce	0,054 mg/kg dw	0,029	
Eaux marines	0,00006507 mg/L	0,037	
Sédiment d'eau de marines	0,005 mg/kg dw	0,028	
Sols	0,006 mg/kg dw	0,016	

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
ITEU (STP)	0,003 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000813 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0003821 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (6): Utilisation par le grand public - GES7 Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air

1. Scénario d'exposition (6)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - GES7 Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC3

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC3 Produits d'assainissement de l'air :

- CS1 : AISE C17 Désodorisant aérosol (aqueux, non aqueux, concentré (mini-aérosol, aérosol temporisé)).

- CS2 : AISE C18 Désodorisants non aérosol (parfum dans/sur un substrat solide (gel), diffuseurs (par la chaleur), bougies).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans le mélange :

- PC3 (CS1) : Jusqu'à 0,002 g/g.

- PC3 (CS2) : Jusqu'à 0,05 g/g.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Exposition par voie dermique :

- PC3 (CS1) : L'exposition dermique est supposée négligeable.

- PC3 (CS2) : Oui (bouts des doigts).

Contact oral envisagé : Non.

Pulvérisation : PC3 (CS2) : Non. PC3 (CS1) : Oui.

Quantités utilisées:

Quantités appliquées pour chaque utilisation :

- PC3 (CS1) : 8,4 g.

- PC3 (CS2) : 50 g.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

La durée couvre l'exposition jusqu'à :

- PC3 (CS1) : 0,25 heure/utilisation.

- PC3 (CS2) : 8 heures/utilisation.

Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation :

- PC3 (CS1) : jusqu'à 1,14 fois/jour; utilisation fréquente par an.

- PC3 (CS2) : jusqu'à 1 fois/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Parties du corps potentiellement exposées :

- PC3 (CS1) : exposition dermique négligeable par rapport à l'inhalation.

- PC3 (CS2) : bout des doigts.

Facteur d'inhalation = 1.

Facteur de transfert dermique = 1.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:

Outil d'évaluation utilisé : Modèle ECETOC TRA 3 (module consommateur) où : La concentration de parfum dans les produits finaux parfumés selon le guide de l'IFRA (2012) est utilisée au niveau 1.5 d'évaluation de risques pour les consommateurs ; des paramètres sont ultérieurement affinés si nécessaire (Niveau 1.5 affiné) à partir du tableau des habitudes et pratiques pour les produits grand public en Europe occidentale de l'AISE (2009) ; ECETOC TRA v3.1 avec déterminants spécifiques d'exposition des consommateurs (SCED) pour PC3 (CS2)-SCED AISE C17.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=88,11 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: PC3 (CS1) : Modèle ECETOC TRA 3.1 (module consommateur) (SCED AISE C17). PC3 (CS2) :

Modèle ECETOC TRA 3 (module consommateur) et directive IFRA. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: ECETOC TRA version 3 en mode avancé et guide IFRA sur SpERCs.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	0,03 mg/kg de poids corporel/ jour	0,011	PC3 (CS2)
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	1,041 mg/m3	0,222	PC3 (CS1)
Consommateur, durable, systémique, Orale	0 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	PC3
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,222	PC3 (CS1)

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,0006642 mg/L	0,038	
Sédiment d'eau douce	0,054 mg/kg dw	0,029	
Eaux marines	0,00006507 mg/L	0,037	
Sédiment d'eau de marines	0,005 mg/kg dw	0,028	
Sols	0,006 mg/kg dw	0,016	
ITEU (STP)	0,003 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000813 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0003821 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (7): Utilisation par le grand public - GES8 Utilisation par le grand public de biocides

1. Scénario d'exposition (7)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - GES8 Utilisation par le grand public de biocides

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC8

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur).

Explications supplémentaires:

PC8 Produits biocides.

- CS1 : AISE C19 Insecticides (pulvérisation pure, électriques à liquide).

- CS2: AISE C19 Répulsifs.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans le mélange / le produit :

- PC8 (CS1 Insecticides (pulvérisation pure), CS2 Répulsifs) : Jusqu'à 1%

- PC8 (CS1 Insecticides (électriques à liquide)) : Jusqu'à 0,01 g/g.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Exposition par voie d'inhalation :

- PC8 (CS1) : Oui

- PC8 (CS2) : Rejet dans l'air attendu négligeable.

Contact oral envisagé :

- PC8 (CS1 Insecticides (électriques à liquide)) : Non.

- PC8 (CS1 Insecticides (pulvérisation pure), CS2 Répulsifs) : Oui.

Pulvérisation : PC8 (CS1 Insecticides (électriques à liquide), CS2 Répulsifs) : Non. PC8 (CS1 Insecticides (pulvérisation pure)) : Oui.

Quantités utilisées:

Quantités appliquées pour chaque utilisation :

- PC8 (CS1 Insecticides (pulvérisation pure)) : Débit de création de masse en inhalation 1,1 g/s pendant 19,8 s de durée de pulvérisation; Vitesse de contact dermique 269 mg/min pendant 19,8 s.

- PC8 (CS1 Insecticides (électriques à liquide)) : 0,5 g.

- PC8 (CS2 Répulsifs) : 6 g.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

La durée couvre l'exposition jusqu'à :

- PC8 (CS1 Insecticides (pulvérisation pure)) : 19,8 secondes/utilisation (dermique, orale); 240 minutes/utilisation (inhalation).

- PC8 (CS1 Insecticides (électriques à liquide)) : 8 heures/utilisation.

- PC8 (CS2 Répulsifs) : 180 minutes/utilisation.

Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation :

- PC8 (CS1 Insecticides (pulvérisations pur)) : 0,25 fois/jour ; utilisation quotidienne pendant une durée de 3 mois.

- PC8 (CS1 Insecticides (liquide électrique)) : jusqu'à 1 fois/jour ; utilisation fréquente par an.

- PC8 (CS2 Répulsifs) : jusqu'à 54 fois/an.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Parties du corps potentiellement exposées :

- PC8 (CS1 Insecticides (électriques à liquide)) : bout des doigts.

- PC8 (CS2 Répulsifs) : Surface de contact de la peau jusqu'à 17500 cm².

Facteur d'inhalation = 1.

Facteur de transfert dermique = 1.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Lieu : Utilisation intérieure/extérieure.

Modèle d'exposition par inhalation : PC8 (CS1 Insecticides (pulvérisation pure)) - Couvre l'utilisation dans une pièce de 58 m³.

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:

Outil d'évaluation utilisé : Modèle ECETOC TRA 3 (module consommateur) où : La concentration de parfum dans les produits finaux parfumés selon le guide de l'IFRA (2012) est utilisée au niveau 1.5 d'évaluation de risques pour les consommateurs ; des paramètres sont ultérieurement affinés si nécessaire (Niveau 1.5 affiné) à partir du tableau des habitudes et pratiques pour les produits grand public en Europe occidentale de

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

l'AISE (2009) ; ECETOC TRA v3.1 avec déterminants spécifiques d'exposition des consommateurs (SCED) pour PC8 (CS1 insecticides (liquide, électrique)) - SCED AISE C19b ; outil externe ConsExpo v5.0 b01 selon la fiche technique spécifique de la sous-catégorie de produits pour PC8 (CS1 insecticides (pulvérisation pure)) ; CS2 répulsifs).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure/extérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,2.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=88,11 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: PC8 (CS1 Insecticides (pulvérisations pur), CS2 Répulsifs) : Outil externe ConsExpo v5.0 b01 ; PC8 (CS1 Insecticides (liquide électrique)) : Modèle ECETOC TRA 3.1 (module consommateur) (SCED AISE C19b). Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: ECETOC TRA version 3 en mode avancé et guide IFRA sur SpERCs.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	0,15 mg/kg de poids corporel/ jour	0,06	PC8 (CS2)
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	0,00048 mg/m3	<0,01	PC8 (CS1)
Consommateur, durable, systémique, Orale	0,006 mg/kg de poids corporel/ jour	<0,01	PC8 (CS2)
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,063	PC8 (CS2)

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,0006642 mg/L	0,038	
Sédiment d'eau douce	0,054 mg/kg dw	0,029	
Eaux marines	0,00006507 mg/L	0,037	
Sédiment d'eau de marines	0,005 mg/kg dw	0,028	
Sols	0,006 mg/kg dw	0,016	
ITEU (STP)	0,003 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000813 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0003821 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (8): Utilisation par le grand public - GES9 Utilisation par le grand public de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

1. Scénario d'exposition (8)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - GES9 Utilisation par le grand public de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC31

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC31 Produits lustrants et mélanges de cires.

- CS1 : AISE C20 - Soins pour le cuir et les meubles : cires et crèmes (sol, meubles, chaussures).

- CS2 : AISE C20 - Soins pour le cuir et les meubles : pulvérisations (sol, meubles, chaussures).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit:

Concentration de la substance dans le mélange : Jusqu'à 0,001 g/g.

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Contact oral envisagé : Non.

Pulvérisation : PC31 (CS1) : Non. PC31 (CS2) : Oui.

Quantités utilisées:

Quantités appliquées pour chaque utilisation :

- PC31 (CS1) : 550 g.

- PC31 (CS2) : 135 g.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:

La durée couvre l'exposition jusqu'à : 4 heures/utilisation.

Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : jusqu'à 1 fois/jour.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:

Parties du corps potentiellement exposées : Mains.

Facteur de transfert dermique = 1.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Lieu : Utilisation intérieure.

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs:

Outil d'évaluation utilisé : Modèle ECETOC TRA 3 (module consommateur) où : La concentration de parfum dans les produits finaux parfumés selon le guide de l'IFRA (2012) est utilisée au niveau 1.5 d'évaluation de risques pour les consommateurs ; des paramètres sont ultérieurement affinés si nécessaire (Niveau 1.5 affiné) à partir du tableau des habitudes et pratiques pour les produits grand public en Europe occidentale de l'AISE (2009).

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation par le grand public.

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=88,11 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Santé: Modèle ECETOC TRA 3 (module consommateur) et directive IFRA. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: ECETOC TRA version 3 en mode avancé et guide IFRA sur SpERCs.

Santé

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique, Cutanée	0,143 mg/kg de poids corporel/ jour	0,053	PC31 (CS1, CS2)
Consommateur, durable, systémique, Inhalation	1,985 mg/m3	0,424	PC31 (CS2)
Consommateur, durable, systémique, Orale	0 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	PC31 (CS1, CS2)
Consommateur, durable, systémique, Des voies d'exposition combinées	N/A	0,477	PC31 (CS2)

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,0006642 mg/L	0,038	
Sédiment d'eau douce	0,054 mg/kg dw	0,029	
Eaux marines	0,00006507 mg/L	0,037	
Sédiment d'eau de marines	0,005 mg/kg dw	0,028	
Sols	0,006 mg/kg dw	0,016	
ITEU (STP)	0,003 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000813 mg/m3	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0003821 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (9): Utilisation par le grand public - GES10 Utilisation de cosmétiques par le grand public

1. Scénario d'exposition (9)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - GES10 Utilisation de cosmétiques par le grand public

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC28, PC39

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur).

Explications supplémentaires:

PC28 Parfums, produits parfumés.

Nom du FDS: Kalama* Peach Lactone

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités:

Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : 0,27 Pa à 25 °C ; 0,71 Pa à 40 °C.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000055 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Nombre de jours de rejet : <=365 jours/an.

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m³/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Utilisation intérieure.

Utilisation par le grand public.

Proportion de rejet dans l'air par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par suite du processus (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,055 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=88,11 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m³/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation d'exposition-Environnement: ECETOC TRA version 3 en mode avancé et guide IFRA sur SpERCs.

Environnement

Effet/Compartiment	Estimation de l'exposition/ PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0,0006642 mg/L	0,038	
Sédiment d'eau douce	0,054 mg/kg dw	0,029	
Eaux marines	0,00006507 mg/L	0,037	
Sédiment d'eau de marines	0,005 mg/kg dw	0,028	
Sols	0,006 mg/kg dw	0,016	
ITEU (STP)	0,003 mg/L	<0,01	
Humain via l'environnement, inhalation	0,00000813 mg/m ³	<0,01	
Humain via l'environnement, Oral	0,0003821 mg/kg de poids corporel/jour	<0,01	
Humain via l'environnement, voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.